



## Bilan de la prospection flavescence dorée 2022 dans le vignoble lotois

S/V : Février 2023



### La prospection et la lutte contre la flavescence dorée et son vecteur *Scaphoideus titanus* se poursuit activement tous les ans pour maintenir la pérennité du vignoble lotois.

La prospection flavescence dorée est portée et organisée par la FDGDON 46 en partenariat avec la Chambre d'agriculture du Lot. La lutte collective est l'affaire de tous et chacun doit être vigilant à la reconnaissance des symptômes sur son vignoble, et le signaler en cas de doute à la FDGDON.

### RECRUTEMENT

LA FDGDON RECRUTE 1 CDD DE 2 MOIS (MI AOUT-MI OCTOBRE 2023)  
POUR PROSPECTER LA FLAVESCENCE DOREE EN QUAD

Merci de revenir vers nous si vous avez des candidats à proposer  
(06 25 76 26 30 - fdgdon46@fredon-occitanie.fr)

#### Stratégie de lutte obligatoire :

La flavescence dorée est un phytoplasme réglementé en tant qu'organisme nuisible de quarantaine. Les traitements nécessaires à la destruction du vecteur *Scaphoideus titanus* sont encadrés par arrêté préfectoral. Ce dernier est modifié tous les ans selon les résultats de la prospection. L'arrêté 2023 est en cours de consultation. Il classe les communes selon 3 catégories :

- **Catégorie 1** : lutte obligatoire stratégie «3 traitements obligatoires»
- **Catégorie 2** : lutte obligatoire, stratégie «2 traitements obligatoires + 1 aménageable»
- **Catégorie 3** : zones exemptes de flavescence, pas de lutte obligatoire

Cartographie des zones délimitées :



[carte des zones délimitées Flavescence dorée de la vigne et des contaminations par des jaunisses de la vigne 2021 en Occitanie](#)

Les communiqués de traitements indiquent ensuite les dates d'interventions réglementées.

Même en agriculture biologique, les traitements insecticides sont obligatoires contre la flavescence dorée. **Dans le cas de la lutte obligatoire les distances de sécurité « riverains » ne s'appliquent pas.**

#### Stratégie de prospection :

La prospection Flavescence dorée a été réalisée cette année sur 1350 ha de vignes.

- **Zones de foyers historiques** : Mercues, Parnac et Pradines
- **Zones hors foyer** : Carnac-Rouffiac, Glanes, Luzech, Montcuq, Porte du Quercy, partie de Prayssac, Sauzet, Sérignac

**Sur les 1350 ha prospectés, 668 ceps** sont contaminés par les jaunisses de la vigne (flavescence ou bois noir). 51 analyses en laboratoire ont été effectuées afin de confirmer le diagnostic visuel : 70% des analyses effectuées sont positives à l'une ou l'autre des jaunisses.

**L'expression de jaunisses a été peu marquée** due à la climatologie très sèche et chaude de 2022. Pour comparaison la campagne de prospection 2021, qui avait portée sur 1187ha, faisait état de 2775 pieds contaminés par une jaunisse. La climatologie de 2021 avait été particulièrement favorable à l'expression du bois noir.

Un petit foyer a été détecté sur la **commune de Glanes en 2022**, étalé sur toute la commune. L'évolution de ce foyer montre une hausse significative depuis 2016, l'année de la première contamination.

Glanes	Surfaces prospectées (ha)	Nombre de ceps éliminés	Taux de contamination (nb ceps/ha)
2016	19	2	0.10
2018	37	15	0.40
2022	41.49	43	1.03

→ La surveillance est à accentuer par les viticulteurs tous les ans pour maîtriser la propagation. Le passage de Glanes en catégorie 2 (lutte obligatoire « 2 traitements + 1 aménageable ») est en cours de réflexion pour 2023.



## Bilan de la prospection flavescence dorée 2022 dans le vignoble lotois

S/V : Février 2023



Vignes sauvages au bord du Lot

### Stratégie d'arrachage :

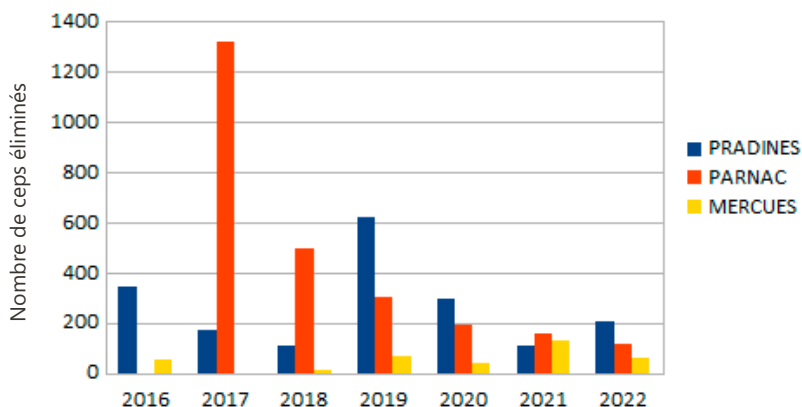
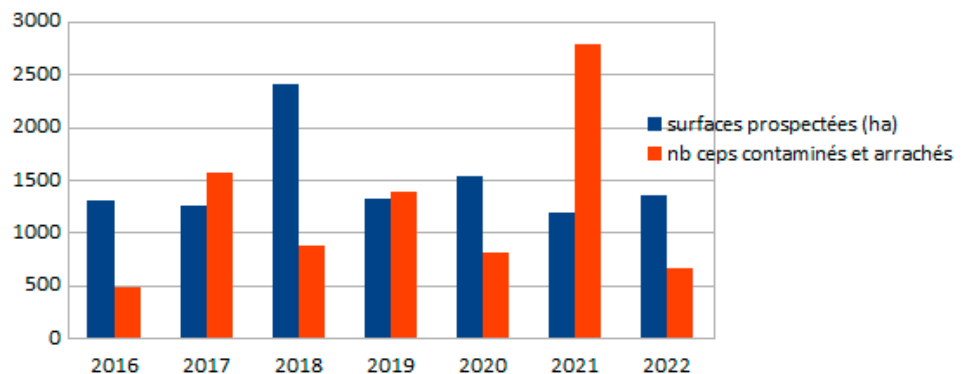
La destruction des ceps contaminés par arrachage aide à éliminer les réservoirs de maladie. C'est pourquoi l'arrachage est obligatoire. Les viticulteurs concernés par des ceps contaminés ont tous reçus un courrier de la FDGDON46 de demande d'arrachage, obligatoire **avant le 1<sup>er</sup> mars 2023**.

La souche doit être arrachée par traction mécanique ou avec une tarière. L'arrachage doit être aussi complet que possible pour interdire toute repousse du porte greffe. Si la souche n'est pas entièrement détruite, la maladie qui colonise également le système racinaire, n'est pas éradiquée. Le phytoplasme responsable de la maladie ne se conserve pas dans du bois mort.

### Bilan de la prospection depuis 2016

Depuis le début de la prospection flavescence en 2016, 10 350 ha de vignes ont été prospectés, soit environ 2 fois la totalité des surfaces viticoles du Lot. La majorité des communes a été prospectée deux fois. 8569 ceps ont été éliminés suite à leur contamination par la flavescence dorée ou le bois noir.

Les cartes en annexes présentent l'évolution des niveaux de pression par commune prospectée en 2017-18 et 2022.



Les zones de foyers historiques (Parnac, Pradines et Mercues) sont surveillées tous les ans :

La hausse constatée des contaminations en 2022 sur la commune de Pradines est liée à un manquement sur l'arrachage des ceps contaminés en 2021 et probablement à la proximité des berges du Lot.

→ **Sur ces trois communes, il est impératif de maintenir la stratégie « 3 traitements obligatoires », la surveillance des foyers et l'arrachage des ceps contaminés tous les ans afin de limiter la propagation. L'éradication totale de la maladie n'est pas possible. On constate que, malgré les efforts, il y a toujours un seuil minimal de quelques centaines de pieds contaminés /année.**





## Bilan de la prospection flavescence dorée 2022 dans le vignoble lotois

S/N : Février 2023



### Focus sur le Bois noir

Une forte attaque de bois noir (autre jaunisse de la vigne) a été détectée sur les jeunes vignes de Chardonnay en 2021, avec 1822 pieds symptomatiques. La climatologie pluvieuse de 2021 a été très propice à l'expression de bois noir. En 2022, la prospection s'est poursuivie sur 78 parcelles de Chardonnay (51 ha) sur tout le département. 16 parcelles sont touchées, comprenant 218 pieds symptomatiques.

Le bois noir présente les mêmes symptômes que la flavescence dorée et entraîne un affaiblissement du cep, mais, à priori, pas sa mort. Les symptômes sont cycliques, et peuvent être réversibles. Certaines parcelles très sévèrement touchées en 2021, n'ont pas exprimées de symptômes de bois noir en 2022.

Le bois noir, étant une jaunisse de la vigne, est concerné par l'arrêté préfectoral de lutte obligatoire au même titre que la flavescence dorée. Cependant la gravité de la maladie n'égal pas celle de la flavescence.



Cep atteint de bois noir

→ Le bois noir sera suivi spécifiquement sur 3 parcelles «témoins» où les ceps contaminés n'ont pas été arrachés, encore plusieurs années afin d'avoir des climatologies différentes. Les parcelles symptomatiques 2021-2022 de moins de 15 ans (22 parcelles) seront également suivies afin de garder le contrôle sur la propagation de la maladie.



Cep atteint de flavescence dorée

#### **Les communes qui seront prospectées en 2023 seront (liste prévisionnelle, restant à affiner) :**

BARGUELONNE EN QUERCY, BELFORT DU QUERCY, BELLEFONT LA RAUZE, BOUZIES, CAHORS, CAILLAC, CARLUCET, CASTELFRANC, CIEURAC, CORNAC, FLAUJAC POUJOLS, DOUELLE, FLORESSAS, GOUJOUNAC, GOURDON, LABASTIDE DU VERT, MARTEL, MERCUES, MONTDOUMERC, PARNAC, POMAREDE, PRADINES, ROCAMADOUR, ST GERY VERS.

Les viticulteurs de ces communes pourront être sollicités afin d'abriter le quad servant à la prospection, pendant certaines nuits, de mi-août à mi-octobre 2023. En vous remerciant d'avance pour votre implication.





## Bilan de la prospection flavescence dorée 2022 dans le vignoble lotois

S/V : Février 2023



### Conclusion

La prospection continuera en 2023 sur la même base que les années précédentes grâce au maintien des subventions stables de la DRAAF, versées par la FREDON Occitanie. Une réflexion est en cours afin de réaliser une prospection collective par commune en utilisant l'application Vigiflav, avec la mobilisation d'un référent communal. Un premier test de ce dispositif sera réalisé à Glanes en 2023.

Un travail spécifique sur la commune de Pradines va être réalisé afin de limiter la propagation de la flavescence provenant des vignes sauvages au bord du Lot.

**La lutte collective contre la flavescence dorée doit être une priorité pour tous !  
Tout symptôme suspect de jaunisse (bois noir ou flavescence) doit être signalé.  
En cas de doute, n'hésitez pas à nous contacter pour réaliser un diagnostic et une analyse.**



### Vos interlocuteurs

#### Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles du Lot

Maison de l'Agriculture  
430 Avenue Jean Jaures  
CS 60199  
46004 CAHORS CEDEX 9  
fdgdon46@fredon-occitanie.fr

[lot.chambre-agriculture.fr](http://lot.chambre-agriculture.fr)

**Christophe FRANZEN**  
(Président) 06 86 60 21 34

**Florence LEOBON** (conseillère  
viticole à la Chambre  
d'agriculture) 06 25 76 26 30



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR 2014-2020 France

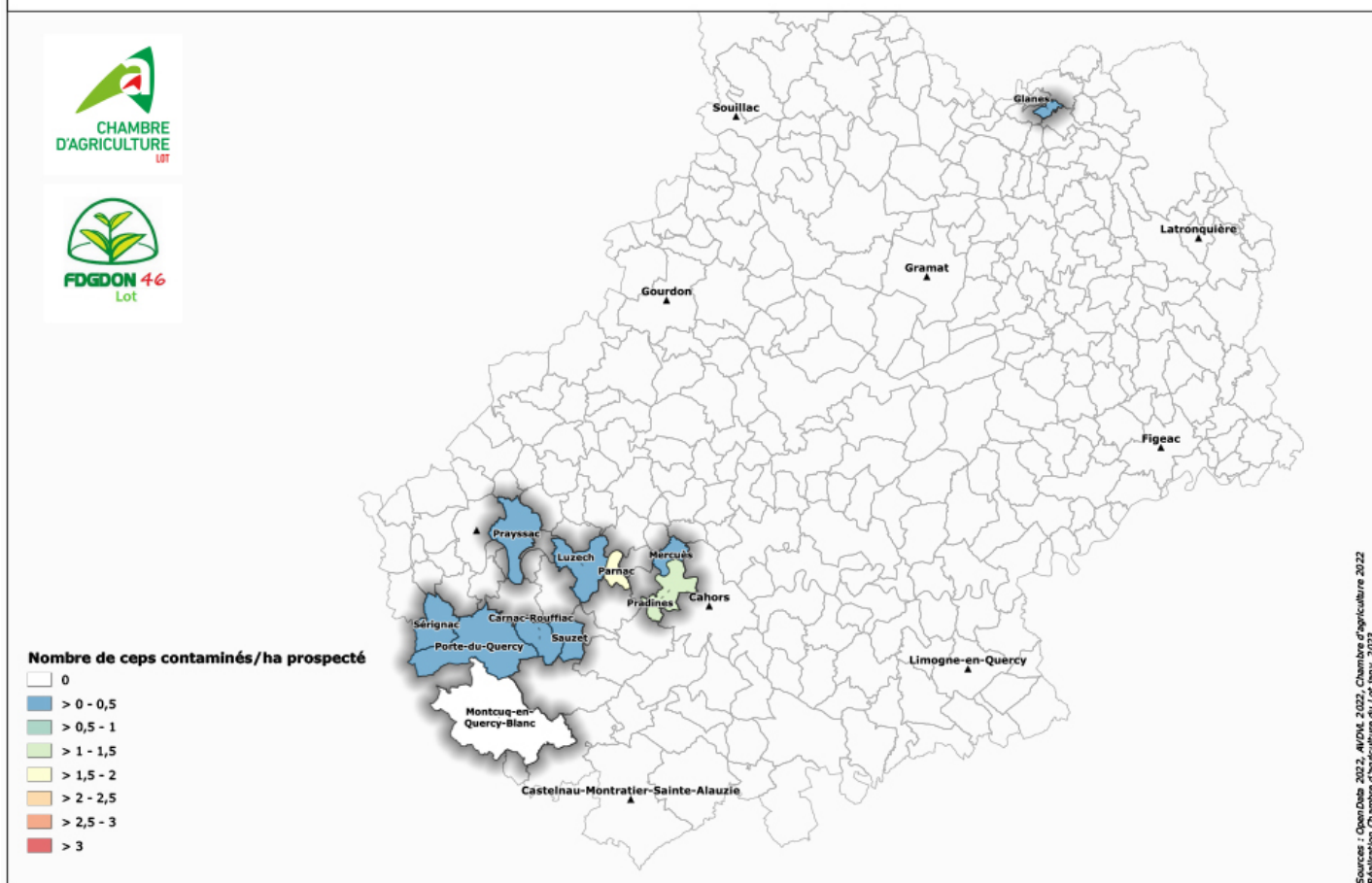




## Annexe cartes bilan prospection 2017 - 2018

S/V : Février 2023

### Niveau de pression Flavescence dorée par commune en 2017-2018







## Annexe cartes bilan prospection 2022

S/V : Février 2023

### Niveau de pression Flavescence dorée par commune en 2022

